



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 26 JUIIN 2024**

N° 0 0 0 1 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Signature d'une convention entre l'association Solidarité Alimentaire France (ANDES) et le CASVP relative au programme DAYS FOR GOOD pour l'année 2024.

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille, notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu la délibération n°30 du 18 décembre 2020 portant renouvellement des engagements avec 3 partenaires de l'Epicerie Solidaire Crimée : l'association Solidarité Alimentation France - Association Nationale de Développement des Epiceries solidaires (SAF-ANDES), l'association Dons Solidaires et l'Agence du Don en nature (ADN) ;

Vu la convention entre l'association Solidarité Alimentaire France (ANDES) et le CASVP relative au programme DAYS FOR GOOD ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'action sociale de la Ville de Paris relatif à la signature d'une convention entre l'association Solidarité Alimentaire France (ANDES) et le CASVP relative au programme DAYS FOR GOOD ;

Délibère

Article 1

La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer la convention avec l'association Solidarité Alimentaire France (ANDES) relative au programme DAYS FOR GOOD.

Article 2

Le versement de l'enveloppe de 2 000.00€ sera effectué sur le compte 757 du budget général d'exploitation du CASVP.

La Directrice Générale

Jeanne Seban



La Présidente

Léa Filoche

